

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 3 Mars 2016 - 19H30

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Mesdames Nicole BRICHE et Charline DENIS, Messieurs Alain KEMPYNCK et Mickaël DUHAUT, absents excusés.

Madame Jennifer DELLA-RICCA, absente.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est nommé Secrétaire de Séance.

=====

1) Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2015

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 à 19h00.

Monsieur Charles DUMONT fait remarquer que sa demande relative à la possibilité de stationnement d'un bus à proximité du moulin n'a pas été reprise. Par ailleurs, il fait remarquer qu'il n'a pas demandé si des projets de navigation sur le canal étaient prévus mais qu'il souhaitait savoir si des projets d'aménagement étaient prévus.

Adopté à l'unanimité

2) Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

Madame le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

Madame le Maire fait lecture des seize décisions prises en décembre 2015 et janvier 2016.

Monsieur DUMONT veut savoir si la commune va payer pour le container de la micro-crèche. Il précise que plusieurs sociétés ont quitté ARTOIS COMM pour un prestataire privé. Madame LEFEBVRE répond qu'il lui semble illégitime de passer par un prestataire privé puisque le conseil municipal est pour le service public et qu'en outre, toutes les communes participent au paiement pour le service public. De plus, ARTOIS COMM ramasse tous les déchets et pour les particuliers, la collecte et le traitement des déchets sont gratuits.

Monsieur DUMONT veut des précisions sur le spectacle du 21 mai 2016. Madame GIBON précise que des subventions ont été demandées.

Adopté à l'unanimité

3) Protocole de dissolution du SIAZI – Avenant n° 2

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la procédure de dissolution du SIAZI a fait

l'objet d'un protocole de dissolution et d'un avenant n° 1 approuvés par les communes adhérentes.

Toutefois, il convient d'apporter des précisions à l'avenant n° 1 afin de terminer les écritures comptables de dissolution, notamment concernant la réintégration de valeur nette comptable de parcelles.

Elle invite le conseil à approuver cet avenant n° 2.

Adopté à l'unanimité

4) Projet Educatif Territorial (PEDT) - Convention

Madame Monique GIBON explique que dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'Éducation Nationale a souhaité la création d'un Projet Éducatif Territorial par les communes. Celui-ci vise à développer sur Beuvry une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes.

Le Fonds National de soutien à l'organisation des activités péri-scolaires est lié à la formalisation de ce dernier. Il est nécessaire d'établir une convention partenariale déterminant les modalités d'organisation entre la Commune, l'État et l'Éducation Nationale,

Elle invite donc le conseil à autoriser Madame le Maire à signer la convention partenariale à la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial.

Adopté à l'unanimité

5) Mise à disposition de locaux au R.A.M. - Convention avec le SIVOM

Madame Monique GIBON informe que dans le cadre de sa compétence "Relais Assistants Maternels", la commune de Beuvry met à disposition des locaux situés à la Maison des Enfants Ados Parents.

Elle demande au conseil municipal d'adopter la convention autorisant la mise à disposition des locaux du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 au profit du SIVOM-Communauté du Béthunois et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Par ailleurs, Madame LEFEBVRE présente le bilan financier de la construction de la micro-crèche (dépenses d'investissement, subventions, reste à charge de la commune...). Le prestataire verse un loyer de 18 000 € et 30 enfants sont accueillis à temps partiel soit 10 enfants à temps plein.

Madame LEFEBVRE propose de remettre une copie de ce bilan financier à Monsieur DUMONT.)

Adopté à l'unanimité

6) Appel à projets - Jeunesse

Madame le Maire informe l'assemblée que la caisse d'allocations familiales aide les collectivités dans les projets menés pour la réduction des inégalités territoriales et sociales. Il s'agit de réduire les inégalités tant en ce qui concerne le niveau de service rendu que la nature des

réponses mises en œuvre sur les territoires.

A cet effet, 3 objectifs sont poursuivis :

- Développer une offre d'accueil à même de répondre aux besoins des familles,
- Accroître l'accessibilité à l'offre de service « jeunesse »,
- Accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions auprès des différents partenaires et notamment la CAF.

Monsieur DUMONT demande si la commune a des idées de projets. Madame le Maire informe qu'il est prévu un accueil des ados du quartier prioritaire avec l'achat de jeux, de matériel et la rémunération d'un intervenant.

Adopté à l'unanimité

7) Cession immobilière – Chemin du Halage

Madame le Maire rappelle à ses collègues le projet de cession d'un ensemble immobilier situé Chemin du Halage à Beuvry, propriété de la commune de Beuvry. Cet ensemble immobilier a été estimé par la Direction Générale des Finances Publiques, à 170 000 €.

Compte tenu des difficultés à trouver un acquéreur et des travaux à engager, il est proposé d'accepter l'offre de Monsieur Philippe MASSON et Madame Evelyne COUSIN, domiciliés 50 rue Arthur Lamendin à Hersin-Coupigny (62530) pour un montant de 150 000 €, frais à la charge de l'acquéreur.

La Pastorale qui utilise cet ensemble immobilier sera relogée à un autre endroit. Madame WACH a pris contact avec le président.

Elle invite le conseil à approuver cette cession et l'autoriser à signer l'acte authentique.

Adopté à l'unanimité

(Maxime GRUSON ne prend pas part au vote)

8) Cession immobilière – 611 route de Lille

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Beuvry est propriétaire d'un ensemble immobilier comprenant un entrepôt et une habitation désaffectés situés 616 Route de Lille. Cet ensemble a été estimé par la Direction Générale des Finances Publiques à 130 000 €.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet de cession de cette propriété à Monsieur Sylvain JOT, domicilié à Boubers-Sur-Canche (62270), 29 rue d'Hesdin, à un prix de 130 000 €, frais en sus à la charge de l'acquéreur.

Elle invite le conseil à approuver cette cession et l'autoriser à signer l'acte authentique.

Adopté à l'unanimité

9) Vente par adjudication – Adoption du cahier des charges de cession des biens 7 rue Mélot et rue Aristide Briand

Madame le Maire demande l'autorisation de procéder aux ventes par adjudication des biens immobiliers susvisés aux prix indiqués dans les cahiers des charges. Elle sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à signer tout document relatif à ces dossiers.

Adopté à l'unanimité

10) Restaurant scolaire Chénier – Demande de financement

Monsieur Pierre BEAUVOIS présente le projet de réhabilitation des anciens logements de fonction de l'école Chénier en restaurant scolaire, avec utilisation régulière par les accueils de loisirs, et effective tout au long de l'année. Le montant global de ce projet s'élève à 414 960 € H.T.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

de **SOLLICITER**, conformément au plan de financement prévisionnel les subventions suivantes :

- 1) auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016,
- 2) auprès de la CAF, au titre des aides à l'investissement,
- 3) auprès de la FDE, au titre de la maîtrise de l'énergie,

Monsieur DUMONT s'étonne car cette délibération était déjà passée mais avec 10 000 € de moins. Madame le Maire précise qu'elle a dû être modifiée car l'assurance "dommage ouvrage" ne peut faire l'objet de subvention.

Monsieur DUMONT explique que son groupe est gêné d'approuver car il n'est pas au courant de ce qui est fait et qu'il va donc s'opposer à cette délibération bien qu'il ne soit pas contre les travaux mais parce qu'il n'a pas été informé. Il ne voit passer les plans qu'aujourd'hui et ne sait pas trop ce qui va être fait.

Madame LEFEBVRE espère qu'il n'est pas contre le projet d'accueillir des enfants dans un nouveau restaurant scolaire qui sera aussi utilisé pour les TAP et lui rappelle néanmoins que le groupe n'était pas contre lors de la dernière commission travaux. Les personnes qui participent aux commissions sont censées informer leurs collègues qui n'y participent pas.

Madame le Maire procède au vote. Monsieur DUMONT reprend la parole afin de préciser que personnellement il assiste à toutes les commissions mais ne fait pas partie de la commission travaux et il n'a pas pu assister à la dernière en raison de l'accident de sa fille et d'une nuit aux urgences. Madame le Maire lui répond qu'elle ne lui reproche rien et souhaite que sa fille aille mieux, que chacun a ses obligations, mais insiste sur le fait que les collègues de la majorité qui ne font pas partie de la commission travaux sont informés également des dossiers en cours. En aucun cas, sa remarque ne le visait personnellement.

Monsieur DUMONT demande si les personnes de la commission travaux pourraient avoir un dossier à emporter. Tous le monde ne peut pas venir à la commission travaux et un format numérique serait intéressant. Madame le Maire lui répond que Monsieur DUHAUT en fait partie et précise que lorsque le site internet sera fonctionnel, il pourra être envisagé un autre mode de

fonctionnement que celui format papier.

Monsieur DUMONT répond qu'il aura le plaisir de voter oui la prochaine fois.

Madame le Maire lui explique le pourquoi du projet. Ces maisons sont invendables car elles se trouvent dans la cour de l'école. Monsieur DUMONT répond qu'il n'est pas contre ce projet. Madame le Maire lui rappelle qu'il vote contre. Il répond qu'il est contre le manque d'information. Madame la Maire lui répond que s'il vote contre, c'est qu'on ne peut pas dire qu'il soit pour. Il aurait pu s'abstenir. Il lui répond qu'il compte pour du beurre. Madame LEFEBVRE répond par la négative. Il précise qu'on peut être pour un projet mais qu'il peut ne pas être d'accord sur tout ce qui est écrit. Madame le Maire précise que toutes ses réserves de langage seront consignées mais qu'au final il vote contre.

Madame le Maire précise que ses collègues lui font remarquer qu'à la première présentation, le projet avait été adopté à l'unanimité. Monsieur DUMONT répond par l'affirmative mais que maintenant ils essaient d'être constructifs. Madame LEFEBVRE lui répond que c'est raté.

Adopté à la majorité

(2 contre : Charles DUMONT et Mickaël DUHAUT (procuration))

11) Modification du tableau des effectifs

Monsieur Arnaud FIGENWALD informe le conseil que afin de permettre le fonctionnement des services, il est proposé la modification du tableau des emplois permanents comme suit :

. Création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet pour permettre l'évolution d'un poste de travail.

. Transformation d'un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à 3 h/semaine en poste d'adjoint technique de 2ème classe à 10 h/semaine à compter du 1er avril 2016. Si toutefois ce poste était occupé par un agent non titulaire, la rémunération serait basée sur le 1er échelon du grade d'Adjoint technique de 2ème classe.

Monsieur DUMONT souhaite qu'on explique la grande différence entre postes budgétisés et postes pourvus. Monsieur Arnaud FIGENWALD lui explique que les postes budgétisés permettent de ne plus passer une délibération à chaque recrutement de personnel et les postes pourvus sont ceux réellement occupés.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 10